



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Lempdes, le 07/04/2023

Dossier suivi par : Simon PARPINELLI
Gestionnaire agréments/Service régional de l'alimentation
Tél. : 04 73 42 14 70

Courriel :
agrementphytosanitaire.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
Réf. : LE/2023/862

Objet : Agrément phytosanitaire

AXEREAL ELEVAGE
8 RUE DU MOULIN DE SALLES
03140 - SAINT-GERMAIN-DE-SALLES

AGRÉMENT

**RELATIF À LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET AU CONSEIL
À L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références :

- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-162 du 13 juin 2022 portant délégation de signature à M Bruno FERREIRA, directeur régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes
- Vu l'arrêté DRAAF n°2022/06-36 relatif à la subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – compétence d'administration générale



L'organisme

AXEREAL ELEVAGE

8 RUE DU MOULIN DE SALLES
03140 - SAINT-GERMAIN-DE-SALLES

domicilié à

est agréé sous le numéro d'immatriculation : AU01411

pour effectuer ses activités :

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels OUI
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels NON
- d'application en prestation de service : NON
- de conseil stratégique et spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques NON

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

SITE	CP – VILLE	N° SIRET
AXEREAL ELEVAGE	ZONE ARTISANALE ESTANCADE 15290 CAYROLS	382 236 214 00187
AXEREAL ELEVAGE	47 AV DE LA GARE 23700 AUZANCES	382 236 214 00161
AXEREAL ELEVAGE	ZA DE NOLHAC 43350 SAINT-PAULIEN	382 236 214 00112
AXEREAL ELEVAGE	MOULIN DE LA BRUGERETTE 48140 LE MALZIEU-VILLE	382 236 214 00096
AXEREAL ELEVAGE	LE BOURG 63390 ESPINASSE	382 236 214 00203

Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes
et par délégation,
le chef du service régional de l'alimentation,



Patricia ROOSE